

Séance du jeudi 06 avril 2023

**Membres en
exercice : 11**

Date de la convocation: 29/03/2023

*L'an deux mille vingt-trois et le six avril l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Patrick MARCEL,*

Présents : 10

Présents : Patrick MARCEL, Stéphane SALIES, Pascal ASCOLA,
Nathalie PELISSIE, Loïc SAUSSEZ, Sabrina ELDIN, Lisiane ASCOLA,
Michel BLIGUET, Bruno BOUSQUET, Eliane PRATS

Votants: 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Représentés: ZUBER Sophie par ELDIN Sabrina

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance:Eliane PRATS

Objet: Affectation du résultat de fonctionnement 2022 - Clara-Villerach - 003_2023

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de MARCEL Patrick
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 207 089.27

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	125 377.71
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	127 913.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	81 711.56
Résultat cumulé au 31/12/2022	207 089.27
A.EXCEDENT AU 31/12/2022	207 089.27
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	74 213.89
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	132 875.38
B.DEFICIT AU 31/12/2022	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Fait et délibéré à CLARA, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Patrick Marcel

Perpignan

Date de réception de l'AR: 12/04/2023
066-216600510-20230406-003_2023-DE